AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C0344
FR0010667147-FS0106

12 février 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

COFACE SA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 février 2021, la société anonyme BPCE (50 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris), a déclaré avoir franchi en baisse, le 10 février 2021, indirectement, par l'intermédiaire de la société Natixis qu'elle contrôle, les seuils de 1/3, 30%, 25%, 20% et 15% du capital et des droits de vote de la société COFACE SA et détenir, indirectement, 19 304 456 actions COFACE SA représentant autant de droits de vote, soit 12,70% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions COFACE SA hors marché[2].

[1] Sur la base d'un capital composé de 152 031 949 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Cf. communiqué diffusé par les sociétés Natixis et Arch Capital Group Ltd. le 10 février 2021.